

Gouvernement du Québec

## Décret 1483-2024, 9 octobre 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à monsieur André Lamontagne, membre du Conseil exécutif, du 10 au 13 octobre 2024;

— du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse à madame Caroline Proulx, membre du Conseil exécutif, du 11 au 14 octobre 2024.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

84269

